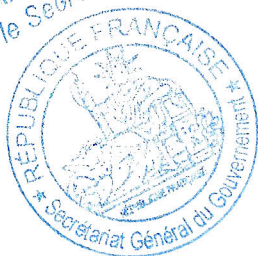


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer,
des collectivités territoriales et de
l'immigration

Ampliation certifiée conforme
Pour le Secrétaire Général du Gouvernement



P.O.
Jean-Pierre ROELIN

Décret du 16 AOUT 2011

portant reconnaissance d'une association comme
établissement d'utilité publique

NOR : IOCD1107919D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 modifié pris pour l'exécution de cette loi ;

Vu la déclaration déposée le 8 janvier 2003 par l'association dite « Association Nationale Le Refuge », dont le siège est à Montpellier (34), et publiée au *Journal officiel* de la République française du 22 février 2003 ;

Vu, en date du 13 novembre 2010, la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'association ;

Vu, en date du 14 février 2011, l'avis du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ;

Vu les statuts proposés par l'association ;

Vu les pièces établissant sa situation financière ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

J.O.N° 190 DU 18 AOUT 2011

Décète :

Article 1^{er}

L'association dite « Association Nationale Le Refuge », dont le siège est à Montpellier (34) et qui a été déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts de l'association tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 2

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **16 AOUT 2011**

François FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration

Claude GUÉANT